

HISTOIRE
DES PIRATES ET CORSAIRES



IMPRIMERIE DE A. HENRY, RUE GIT-LE-CŒUR, 8.



A

HISTOIRE

DES PIRATES

ET CORSAIRES

DE L'OcéAN ET DE LA MÉDITERRANÉE

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

PAR P. CHRISTIAN



VIGNETTES PAR MM. ALEXANDRE DEBELLE, CIAPPORI, ETC.

—•••—

TOME PREMIER.

—•••—

PARIS

D. CAVAILLÉS, ÉDITEUR

18, QUAI DE L'ÉCOLE

—

1846

À
A SON EXCELLENCE

MONSIEUR LE COMTE

JACQUES GRABERG DE HEMSO,

ANCIEN CONSUL GÉNÉRAL DE SUÈDE

DANS L'EMPIRE DE MAROC ET A TRIPOLI DE L'OUEST,

CHAMBELLAN

ET PRÉFET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COUR

DE S. A. I. ET R. LE GRAND DUC DE TOSCANE,

MEMBRE DES SOCIÉTÉS ASIATIQUES DE LONDRES ET DE PARIS,
DE L'ACADÉMIE DELLA CRUSCA,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, ETC.

MONSIEUR LE COMTE,

EN recevant la lettre trop flatteuse que Votre Excellence daignait m'adresser de Florence, le 17 janvier, j'aurais vivement désiré pouvoir offrir en témoignage de gratitude, à l'un des premiers écrivains dont s'honore l'Europe savante, l'humble dédicace de l'*Histoire de l'Afrique française*, dont je venais de commencer la publication.

Mais ce livre, composé presque exclusivement d'études et de portraits politiques, appartenait bien moins au domaine des investigations du passé, qu'à la critique de faits vivants :

À

champion d'un principe, mon nom devait, seul, défier les orages.

Debout sur les hauteurs de l'histoire, j'embrassais d'un regard quinze années de vicissitudes. La physionomie des évènements a posé devant moi, avec celle des agents qui les ont, tour-à-tour, préparés ou accomplis; et il ne fallait pas, j'ose le dire, peu de courage pour marcher, d'un pas ferme, au terme de mon œuvre, sous la menace incessante des haines qu'elle faisait germer.

La vérité, de nos jours, n'est pas moins dangereuse qu'au siècle de Tacite. Mais, ainsi que le disait M. Guizot en achevant, il y a quelques années, devant une assemblée d'élite, son cours d'histoire générale de la civilisation en Europe : « C'est notre devoir, et ce sera, je crois, le mérite particulier de notre temps, de reconnaître que tout pouvoir, qu'il soit intellectuel ou temporel, qu'il appartienne à des gouvernements ou à des peuples, à des philosophes, des guerriers ou des ministres, qu'il s'exerce dans une cause ou dans une autre; que tout pouvoir humain, dis-je, porte en lui-même un vice naturel, un principe de faiblesse ou d'abus qui doit lui faire assigner une limite. Or, il n'y a que la liberté générale de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les opinions, la libre manifestation de toutes les forces, et leur co-existence légale; il n'y a, dis-je, que ce système qui puisse restreindre chaque force, chaque puissance dans ses limites légitimes, l'empêcher d'empiéter sur les autres; faire, en un mot, que le libre examen subsiste réellement et au profit de tous. Nous rendrons à la postérité un compte sévère de notre conduite. Public ou gouvernement, tous subissent aujourd'hui la discussion, l'examen, la responsabilité. N'oublions jamais que si nous demandons, avec raison, que toutes choses soient à découvert devant nous, nous sommes nous-mêmes sous l'œil du monde, et que nous serons, à notre tour, débattus et jugés. »